

Bonne et heureuse année 2021 à chacune et chacun d'entre vous de la part du Conseil Municipal.  
Une année 2021 pleine d'espoirs et de projets. Même si la pandémie n'est pas terminée, puisse cette nouvelle année nous permettre, dès que possible, de nous rencontrer enfin pour des temps de partage et d'échanges. Malgré tout, nous aurons toutes et tous appris pendant ces différents confinements ; à échanger autrement, à travailler autrement à chaque fois que cela a été possible.

Nous avons une pensée de soutien pour tous ceux qui n'ont pas pu travailler et aussi une pensée amicale et chaleureuse pour toutes les personnes seules ou malades.

Il nous faut cependant continuer à avancer dans ce contexte social et sanitaire si inhabituel.

Nous y parviendrons si nous sommes unis et solidaires.

Prenez soin de vous .

Nous vous adressons nos plus sincères salutations.

Le Conseil Municipal

### Extraits des décisions du conseil municipal du 11 décembre 2020

Le conseil municipal a eu lieu dans la salle polyvalente, à huis clos à cause des contraintes sanitaires, mais avec la possibilité de suivre la séance par visioconférence.

#### Extrait de l'ordre du jour avec vote des délibérations

- Réfection du plafond de la chapelle de La Roche
- Participation au forfait de ski saison 2020-2021
- Dissolution du Syndicat d'Electricité du Drac, remplacé par TE38 (Territoire Energie 38)
- Participation SCEV 2020
- Régularisation des coupes affouagères 2017-2020
- Répartitions des frais de scolarités cantine piscine 2018-2019 et 2019-2020
- Projet de mise au gabarit de la route forestière de la « Sauzerie » et création de pistes forestières attenantes
- Réfection de la toiture de l'ancienne école des Angelas
- Mise en place d'une solution de paiement en ligne à destination des usagers (pour payer l'eau, la cantine,...)



#### Extrait des questions diverses sur la vie de la commune.

- Au vu des conditions sanitaires les vœux du Maire n'auront pas lieu en 2021
- En 2021, les subventions aux associations de Valbonnais seront calculées en fonction des activités proposées aux habitants. Dès que possible une réunion avec les Présidents sera organisée pour présenter cette nouveauté.
- Un Conseil Municipal des Enfants devrait être mis à l'étude.
- Réorganisation des Moloks ; voir l'article pages suivantes.
- Transition énergétique ; installation de panneaux photovoltaïques ; voir l'article pages suivantes.
- Aménagements de sécurité proposé par le Département de l'Isère ; voir l'article pages suivantes.
- Les travaux sur les digues sont terminés aux Fayettes et aux Chaffards et ceux des Chaux sont reportés.
- L'étude sur l'alimentation en eau potable par le forage de La Bonne et l'assainissement des eaux usées ; voir l'article pages suivantes.
- Un défibrillateur, accessible à tous, va être installé en façade nord de la salle polyvalente.
- Débordement de « l'eau rouge » sur le route entre Les Angelas et Les Verneys : voir l'article pages suivantes.
- Le « Cabas du mineur » est chargé du portage des repas à domicile. Chacun peut contacter directement le traiteur pour bénéficier du service ( 04 76 30 69 26 ).

## Réorganisation des Moloks

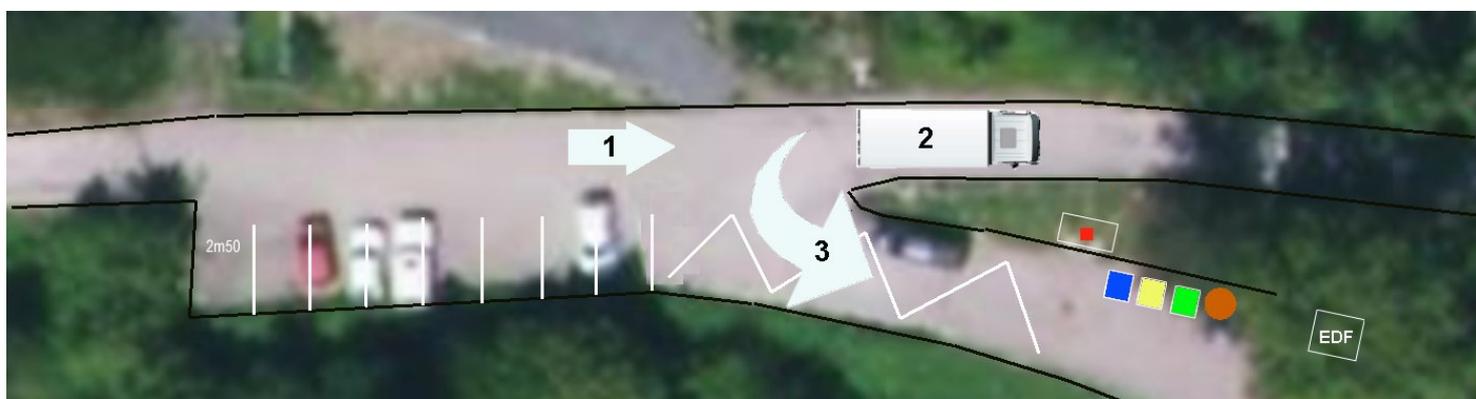
Pourquoi faut-il trier ses déchets ?

- **Pour l'environnement**, pour éviter qu'ils soient enfouis car la plupart sont recyclables (et ont une nouvelle vie) ou sinon revalorisables en chaleur ou énergie électrique.
- **Parce que le recyclage des déchets est au point** : 84% réalisé en France, 15% en Europe et 1% ailleurs.
- **Parce que c'est facile** : le verre dans la benne verte, le papier dans la benne bleue et tous les autres emballages dans la benne jaune.
- **Parce que cela participe à la bonne santé financière** de notre communauté de communes.

Pour que cela marche encore mieux à Valbonnais il faut aussi une judicieuse répartition des points d'apport volontaire (le molok et les 3 bennes de tri) dans la commune. A terme il ne faudra plus de moloks isolés car on y trouve trop de déchets qui auraient pu être recyclés. Ainsi, en 2021, nous allons installer 2 points d'apport volontaire :

- Sur la prairie de la gare en y déplaçant le molok de la DDE et en installant 3 bennes de tri semi-enterrées.
- A Péchal en disposant à côté du Molok, les 3 bennes de tri qui sont aujourd'hui sur la prairie de la gare.

**A Péchal**, le parking de la route du Coiro est petit et parfois certains d'entre vous sont obligés de se garer à côté et empêchent alors la collecte des déchets. Pour y remédier nous allons matérialiser 8 places du parking et zébrer l'espace nécessaire au retournement du camion benne (10 m de long). Il doit, en effet, s'engager route du Coiro (2) et se retourner en marche arrière chemin de la Drayre (3) :



### Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les parkings et bâtiments communaux

Nous voulons faire ce que l'on avait dit et donc participer à la transition énergétique de notre pays. Nous avons ainsi adhéré au projet CEP (Conseil en Energie Partagé) mis en place par Territoire Energie 38 afin de diminuer notre consommation énergétique dans nos bâtiments et nous avons lancé l'isolation du toit de la maison médicale. Toujours par l'intermédiaire de Territoire Energie 38, on nous a proposé un projet d'ombrière photovoltaïque sur le parking du plan d'eau, 100% réalisé et exploité par le constructeur. D'après les prévisions, chaque année il produirait 312 MWh d'électricité autant que toute notre consommation communale (fioul + électricité) faisant de Valbonnais une commune à énergie positive. C'était sans compter sur le mécontentement d'un certain nombre d'entre vous. Sans renoncer à notre projet, nous souhaiterions néanmoins avoir un maximum d'adhésion des habitants. Nous sommes donc prêts à élargir notre choix à d'autres lieux mais à condition qu'ils soient aussi efficaces et toujours sans reste à charge pour la commune (nous voulons garder notre capacité d'emprunt pour l'eau et l'assainissement). Pour cela nous allons demander au groupe de travail « Transition énergétique » de la commission participative d'ajouter d'autres emplacements susceptibles de recevoir ce type d'installation (parkings ou toitures de bâtiments communaux). Tous ces lieux feront l'objet d'un appel à projet. Le Conseil Municipal décidera ensuite du ou des projets à retenir.



## Etude sur l'aménagement de la Rue Principale

Nous avons reçu les résultats du comptage de vitesse qui a été fait sur la portion rectiligne de la RD 526 entre la DDE et la gare, pendant quinze jours au mois de septembre. Force est de constater qu'il n'est pas exemplaire et que la limitation de vitesse à 50 km/h n'est pas respectée par tous. En fait seulement 15% des usagers la respectent. Questionné, le département de l'Isère, a proposé des aménagements simples et peu coûteux (ce qui est important car tout ce qui se trouve entre les 3 panneaux d'entrée Vallonnais sont à notre charge).

- Les passages protégés non réalisés en 2018 seront tracés devant la DDE, devant la mairie et au niveau de l'impasse des Alleman (Bibliothèque).
- Des lignes de rives seront tracées avec suppression de la bande centrale entre le parking de l'école et l'Impasse des Alleman et entre la DDE et le chemin du Pigeonnier.
- 2 écluses matérialisées par 3 quilles en plastique seront positionnées devant la DDE et devant la prairie de la gare pour créer deux alternats (comme à Roizon).

Tous ces aménagements seront mis en place non pas pour embêter les usagers mais seulement pour les aider à respecter la limitation de vitesse, gage de sécurité pour tout le monde. Un groupe de travail « sécurité routière » de la Commission participative devrait aussi faire des propositions dans ce sens.



## Rappel de quelques règles

### Brûlage des végétaux

Le brûlage de ces déchets végétaux est INTERDIT en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental. Ne sont pas concernés par cette interdiction, les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle.

### Déneigement

L'hiver arrive et celui-ci entraîne des gênes pour nous tous. Nous habitons en montagne et nos voitures doivent être équipées en conséquence. Attention, en cas de prévision de neige, il est fortement suggéré de ne pas laisser son véhicule dans la rue, car ce dernier représente un obstacle pour le déneigement. Il y a deux services de déneigement, la DDE pour les routes départementales et le service de la commune pour toutes les autres voiries (la route entre les Angelas et Les Verneys et celle entre La Roche et Entraigues ne sont pas déneigées). La commune est étendue et il n'est pas possible d'être partout à la fois. Nous rappelons que ce sont les habitants qui doivent déneiger le trottoir devant chez eux. Merci de votre compréhension.



### Fin d'année chargée pour les élus

- Les colis de Noël ont été distribués à nos aînés (151 bénéficiaires cette année), d'abord par une permanence dans la salle de réunion puis par du porte à porte chez ceux qui n'avaient pas pu se déplacer.
- Entretien des voiries communales.
  - Taille des accotements entre La Roche et Les Verneys. Des élus les ont « rafraîchies », pendant 2 jours, en vertical et en horizontal à l'aide d'un lamier avec la participation de Jean-Luc Jacquet. L'opération sera renouvelée l'an prochain sur un autre site.
  - Le débordement de « l'eau rouge » entre Les Angelas et Les Verneys



Il a été résolu par des élus, aidés de Pascal Roux, par un busage sous la route. L'opération a duré un jour et demi. (Photo prise Alexis Calvat et son drone).



## L'étude de l'alimentation en eau potable par le forage de la Bonne suit son cours.

Cela va faire 10 ans que le rapport de l'hydrogéologue a été écrit. Il était clair : l'eau de certains de nos captages est trop souvent au-dessous des normes de qualité, ils ne sont pas protégés et sont inaccessibles en voiture. Aujourd'hui, L'ARS (Agence Régionale de la Santé) et l'agence de l'eau nous somment de restructurer rapidement notre alimentation en eau potable afin d'assurer pour longtemps une eau de bonne qualité et en quantité suffisante. Une seule solution à envisager : pomper l'eau de la nappe. Les travaux seront exceptionnellement subventionnés à hauteur de 80% mais les 20% qui resteront à notre charge nécessiteront un emprunt.

Les études réalisées par notre prestataire Alp'Etudes, ne sont pas terminées, des choix sont encore à faire mais nous en savons suffisamment pour vous expliquer les grandes lignes du projet.

L'alimentation en eau potable comporte trois volets : la production (les pompes au niveau du forage), un réseau d'adduction pour amener l'eau dans les réservoirs et un réseau de distribution pour l'apporter à votre robinet.

Sur le schéma ci-dessous on a représenté :

- Par un cercle rouge, au Pont des Fayettes, deux fois deux pompes.
- En rouge les 2 réseaux d'adduction qu'il faudra construire pour amener l'eau aux 2 réservoirs existants, celui du Siguret et celui des Angelas. Ils ne seront plus alimentés par les captages.
- En bleu les réseaux de distribution existants
- En turquoise les réseaux de distribution qu'il faudra construire pour alimenter Leygat, Les Nicollaux, Roussillon, La Roche et le Moulin de La Roche.

Le coût n'est pas encore totalement calculé mais ne devrait pas dépasser 2 Millions d'Euros.

- \* 40% du coût total pour la station de forage (pompe 1) et la construction du réseau jusqu'au réservoir du Siguret ;
- \* 29% pour la station de forage (pompe 2) et la construction du réseau jusqu'au réservoir des Angelas ;
- \* 16% pour distribuer l'eau à Leygat depuis le réservoir du Siguret ;
- \* 11% pour distribuer l'eau à La Roche et au Moulin de La Roche à partir du réservoir des Angelas ;
- \* 4% pour rejoindre le réseau de distribution des Nicollaux et du Roussillon à partir du réservoir du Siguret.

Une réunion publique sera organisée en présence de tous les partenaires de ce projet, quand les conditions sanitaires le permettront.

